

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE DROIT DE DOUANE IMPOSÉ PAR LES ÉTATS-UNIS SUR LES BARDEAUX DE CÈDRE CANADIENS—RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le 22 mai, le gouvernement des États-Unis a entrepris, sans avertissement préalable, de protéger les producteurs américains de bardeaux de cèdre rouge en imposant des droits de douane de 35 p. 100 sur ces produits. Il a pris cette mesure en sachant parfaitement que les producteurs canadiens exerçaient une concurrence loyale, sans subventions, et qu'une importante cause du déclin de l'industrie américaine était une pénurie de cèdre rouge.

Comme l'a déclaré le Premier ministre (M. Mulroney), le gouvernement du Canada trouve cette mesure injustifiée et inacceptable. Elle va à l'encontre des engagements antérieurs visant à s'abstenir de prendre des mesures protectionnistes et à se consulter en pareil cas.

[Français]

Elle est contraire aux efforts déployés actuellement pour libéraliser le commerce entre nos deux pays.

[Traduction]

Nous avons fait des efforts déterminés pour regagner le plein accès au marché américain et nous poursuivons nos efforts. De même ces derniers jours, le gouvernement a examiné les possibilités légales de réparation. Comme il est d'usage en pratique internationale, nous avons demandé au gouvernement américain s'il était prêt à retirer cet obstacle ou à offrir une compensation, afin de corriger le déséquilibre créé dans les termes de l'échange par la mesure américaine.

[Français]

Les États-Unis nous ont tellement signifié qu'ils n'étaient pas disposés à retirer la mesure, à accorder une compensation ni à prendre d'autres mesures qui assureraient aux producteurs canadiens de bardeaux le maintien d'un accès raisonnable au marché américain.

[Traduction]

Dans les circonstances, nous avons décidé à regret qu'une réaction appropriée et mesurée s'impose dès maintenant. Notre objectif est de faire comprendre aux Américains les coûts que comporte le protectionnisme, tout en évitant de recourir à des mesures qui ne feraient qu'empirer notre propre situation.

Le gouvernement mettra en oeuvre les mesures suivantes qui prendront effet le 6 juin, date d'entrée en vigueur de la majoration tarifaire américaine sur les bardeaux de cèdre.

Premièrement, le Canada permet depuis plusieurs années l'entrée en franchise de certains livres, certains périodiques et autres publications visés au tarif douanier. Les taux qui s'appliqueraient autrement aux principaux articles sont de 10 p. 100 au maximum. En 1985, près de 90 p. 100, soit l'équivalent d'environ 360 millions de dollars, des importations canadiennes relevant de ces dispositions tarifaires provenaient des États-Unis.

Nous avons éliminé les droits applicables à ces articles sur la foi d'une entente selon laquelle les États-Unis exonéreraient le Canada de la clause dite de «fabrication» que comporte la législation américaine du droit d'auteur. Cette disposition de la loi américaine stipule que tout écrit ayant pour auteur un

Déclarations de ministre

citoyen ou résident américain doit être imprimé aux États-Unis pour bénéficier de la protection du droit d'auteur dans ce pays. A la suite des plaintes formulées par la Communauté européenne, le GATT a jugé que la clause de fabrication était incompatible avec les obligations des États-Unis en vertu du GATT.

Dans les circonstances, le gouvernement rétablira à compter du 6 juin les numéros tarifaires en question à leurs niveaux antérieurs. Le rétablissement de ces taux tarifaires permettra de percevoir environ 36 millions de dollars de droits supplémentaires. Je ne vois absolument pas pourquoi nous devrions continuer d'offrir une compensation pour une exonération à l'égard d'une mesure qui a été imposée à tort.

Je ferai observer que la législation américaine autorisant la clause de fabrication expire à la fin de ce mois et que, étant donné la conclusion du GATT, l'administration devrait normalement s'opposer à toute proposition de prolongation. Si cette clause est reconduite, nous nous joindrons à la C.E.E. pour demander une compensation. Si elle n'est pas prolongée, nous chercherons d'autres moyens d'assurer l'intégrité de notre réaction à la mesure prise par les États-Unis à l'égard des bardeaux.

Deuxièmement, le gouvernement rétablira les droits de douane applicables aux importations de pièces d'ordinateurs et de semiconducteurs d'un genre fabriqué au Canada. A la demande pressante des États-Unis, le Canada a adhéré récemment à une entente trilatérale avec les É.-U. et le Japon afin de permettre l'entrée en franchise de ces articles. La valeur à l'importation de ces produits en provenance des États-Unis est extrêmement élevée. En nous retirant de cet accord et en rétablissant les droits appliqués précédemment, nous préleverons 41 millions de dollars en recettes supplémentaires sur les importations venant des États-Unis.

Troisièmement, il y a toute une gamme d'autres produits non consolidés dont le commerce n'est pas considérable mais qui, si les droits applicables étaient augmentés, feraient bien comprendre à l'administration américaine, au Congrès et aux divers groupes d'intérêt, si petits soient-ils, qu'il n'est pas payant de céder aux pressions protectionnistes. Ces taux sont augmentés.

Je viens de déposer un avis de motion de voies et moyens afin de mettre en vigueur ces augmentations. Le gouvernement présentera également des modifications à des projets de loi actuellement à l'étude au Parlement et formulera les recommandations nécessaires au gouverneur en conseil pour que toutes les mesures faisant partie de notre réponse à l'initiative américaine prennent effet le 6 juin.

[Français]

Le gouvernement ne tire aucun plaisir de l'application de ces mesures.

[Traduction]

Il se doit toutefois de protéger les intérêts légitimes du Canada, et il faut faire prendre conscience aux nations qui recourent à un protectionnisme injustifié que le commerce fonctionne dans les deux sens.

Comme le savent les députés, des représentants du gouvernement ont rencontré la semaine dernière des porte-parole des entreprises et des travailleurs de l'industrie du bardeau, qui sont conscients de notre préoccupation et de nos efforts pour